

Information concernant le Point d'Origine (Ci-après nommé "Point d'Origine" ou "Nous"):*Note: Exemple les Points d'Origine peuvent inclure restaurant, lieu de rassemblement, etc.*

Nom du site	
Adresse du site	
Code postal, Ville	
Pays	
Coordonnées Géo (Longitude, Latitude) Format requis: doit-être degré décimal, par exemple : (-)XX.YYYYYYY, (-)XX.YYYYYYY	
Numéro de téléphone	
Capacité maximum estimée par an (en tm)	
Capacité sustainable maximum estimate par an (en tm)	
La quantité de UCO produite au Point d'Origine est 5 (cinq) ou plus tonne métrique par mois ¹	<input type="checkbox"/>
Le UCO produit au Point of d'Origine est entièrement ou partiellement d'origine animale ²	<input type="checkbox"/>
Receveur du UCO (Point de Collecte)	Sanimax EEI inc.

En signant cette déclaration sur l'honneur, moi, _____, agissant en qualité

de _____ et représentant autorisé du Point d'Origine, déclare, confirme et accepte ce qui suit au nom du Point d'Origine :

Nous confirmons le respect de toutes les obligations légales ainsi que des exigences pertinentes de l'ISCC (ISCC System GmbH)* (par exemple, pour les quantités livrées sous ISCC), y compris les accords contractuels avec les sous-traitants et les destinataires (points de collecte), les bons de livraison / tickets de pont-bascule.

L'UCO désigne l'huile et la graisse d'origine végétale ou animale ayant servi à la cuisson d'aliments destinés à la consommation humaine. Les livraisons d'UCO couvertes par cette déclaration sur l'honneur sont entièrement constituées d'UCO et ne sont pas mélangées avec d'autres huiles ou graisses ne répondant pas à la définition d'UCO.

L'UCO couverte par cette déclaration sur l'honneur répond à la définition de déchet. Cela signifie que l'UCO est un matériau que le point d'origine jette, a l'intention de jeter ou est tenu de jeter, et que l'UCO n'a pas été intentionnellement modifiée ou contaminée pour répondre à cette définition.

La documentation des quantités d'UCO livrées est disponible.

La législation nationale applicable concernant la prévention et la gestion des déchets (par exemple, pour le transport, la supervision, etc.) est respectée. Si des certificats vétérinaires existent, ils doivent être conservés avec les documents commerciaux.

La matière fournie est exclusivement générée par le point d'origine signataire.

Les auditeurs des organismes de certification ou de l'ISCC peuvent, avec ou sans préavis, vérifier sur site ou en contactant l'entreprise (par exemple, par téléphone), si les exigences ISCC EU pertinentes sont respectées et si les déclarations faites dans cette déclaration sur l'honneur sont correctes. Les auditeurs peuvent être accompagnés d'inspecteurs qui surveillent leurs activités.

Si des audits des organismes de certification ou de l'ISCC révèlent que les exigences ISCC pertinentes ne sont pas respectées ou que les déclarations faites dans cette déclaration sur l'honneur ne sont pas correctes, et si le point d'origine est alors exclu comme fournisseur de matière certifiée ISCC, l'ISCC est autorisé à publier l'exclusion du point d'origine sur le site web de l'ISCC.

Cette déclaration sur l'honneur ou les informations qu'elle contient peuvent être transmises, notamment pour examen ou traitement

ultérieur, par tout élément pertinent de la chaîne d'approvisionnement, l'organisme de certification, l'ISCC ou les autorités compétentes ou organismes de surveillance, ou, si la loi l'exige, par toute autre institution ou entité, à chacun des organismes susmentionnés ainsi qu'aux tiers agissant pour le compte de ces organismes ou entités afin d'assurer et de faire respecter la conformité.

Nous reconnaissons et acceptons que toute information nous concernant que nous divulguons à d'autres éléments certifiés ISCC de la chaîne d'approvisionnement puisse être à nouveau divulguée par ces éléments à leurs organismes de certification et à l'ISCC.

Les informations contenues dans cette déclaration sur l'honneur et celles visées au point 10 peuvent être transmises à toute base de données exploitée par ou pour le compte de l'Union européenne ou de l'un de ses États membres, par exemple la base de données de l'Union pour les biocarburants (UDB), ainsi qu'à tout prestataire de services facilitant l'accès ou la gestion des données dans cette base.

Nous garantissons que nous disposons d'une base légale valide, ou avons obtenu le consentement des personnes physiques dont les données personnelles (par exemple, nom, coordonnées) figurent dans cette déclaration sur l'honneur, pour inclure ces données et les divulguer conformément aux modalités énoncées dans cette déclaration sur l'honneur.

Nous fournirons toute documentation raisonnablement requise pour appuyer les informations contenues dans cette déclaration sur l'honneur à tout élément pertinent de la chaîne d'approvisionnement, à l'organisme de certification, à l'ISCC ou à toute autorité compétente ou organisme de surveillance immédiatement sur demande. Cette obligation se poursuit pendant cinq (5) ans après l'expiration de cette déclaration sur l'honneur.

Toutes les informations contenues dans cette déclaration sur l'honneur sont correctes, à jour, complètes, entièrement documentées et représentent fidèlement les faits réels. Cette documentation doit être conservée pendant cinq (5) ans après l'expiration de cette déclaration sur l'honneur.

Cette déclaration sur l'honneur et tout litige relatif aux déclarations ou informations qu'elle contient et à son utilisation sont exclusivement régis et interprétés conformément aux lois de la République fédérale d'Allemagne, sans application des principes ou règles de conflit de lois, et à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM). Les tribunaux compétents de Cologne, Allemagne, ont compétence exclusive pour tout litige relatif aux déclarations ou informations contenues dans cette déclaration sur l'honneur et à son utilisation.

Lieu, Date : _____

Signature : _____

Nom et fonction du signataire : _____

*Les exigences et documents du système ISCC sont disponibles sur le site web de l'ISCC (www.iscc-system.org).

¹ 5 (cinq) tonnes métriques d'UCO équivalent à environ 5,4 (cinq virgule quatre) mètres cubes / 5435 (cinq mille quatre cent trente-cinq) litres / 1436 (mille quatre cent trente-six) gallons.

² Si cette case est cochée, il est supposé que l'UCO produite par le point d'origine est (au moins partiellement) d'origine animale (par exemple, utilisation de saindoux, beurre, suif, etc.) et que le point de collecte ne peut pas vendre l'UCO de ce point d'origine comme étant « entièrement d'origine végétale ». Si cette case n'est pas cochée, cela signifie que le point d'origine utilise exclusivement de l'huile végétale (par exemple, huile de colza ou de tournesol) et aucune huile ou graisse d'origine animale pour la cuisson ou la friture.

Remarque : L'huile végétale ayant servi à cuire ou frire de la viande et contenant donc une part inévitable d'origine animale peut toujours être considérée comme « UCO entièrement d'origine végétale »